



DATE DE RETOUR : 30/04/2021

NOM DE L'ASSOCIATION : _____

SECTION OU DISCIPLINE : _____

ADRESSE DU SIEGE DE L'ASSOCIATION : _____

Date de création : _____

Date de la déclaration Association (loi de 1901) : _____

Numéro de SIRET: _____ Code APE : _____

Nom de la Fédération et date de l'affiliation : _____

N° Agrément Jeunesse et Sports : _____

Date de la dernière Assemblée Générale : _____

BUREAU	Nom et Prénom	Adresse postale + Adresse mail	Téléphone
Président			
Trésorier			
Secrétaire			

Nombre de licenciés (année ou saison en cours) au 31/12/2020					
	≤ 18 ans	> 18 ans ≤ 35 ans	> 35 ans ≤ 60 ans	>60 ans	Total
De PONT-CHÂTEAU					
De la Communauté de Communes					Total
Crossac					
Dréfféac					
Guenrouet					
Missillac					
Sévérac					
St Gildas des Bois					
Ste Anne sur Brivet					
Ste Reine de Bretagne					
Total					
D'autres communes					
Total Général					

1 – RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS :

Bilan financier de la saison 2019/2020 ou année 2020 voté lors de votre dernière Assemblée générale.

Date du début de l'exercice : Fin de l'exercice :

Total de vos avoirs en fin de saison :

Total des frais d'arbitrage :

Total des frais de transport :

Total des impôts locaux pour club propriétaire :

Total des assurances des biens pour club propriétaire :

Total des formations de vos bénévoles (01/01/2020 au 31/12/2020) :

PIECES A JOINDRE

Bilan financier de la saison 2019/2020 ou année 2020 voté lors de votre dernière Assemblée générale

Liste des licenciés au 31/12/2020 comportant : noms, prénoms, dates de naissance, adresse et numéros de licence,

Frais de transport : Compléter la fiche récapitulative, joindre les justificatifs demandés.

Frais d'arbitrage : Récapitulatif de tous les frais d'arbitrage , Joindre les originaux des convocations et/ou justificatifs qui vous seront rendus.

Formations 2020: Compléter le dossier *Frais de formation* , joindre les justificatifs demandés.

2 « RIB » (relevés d'identité bancaire)

2 - VIE DU CLUB :

Période de référence du 31/07/2019 au 31/12/2020 (Allongement de la période suite Covid 19)

Organisations d'évènements à Pont-Chateau par l'association, hors compétitions, et ouverts à tout public (exemples : lotos, vide-grenier...) Indiquer les dates et lieux :	Participations à des évènements organisés dans la ville de Pont-Château (exemples : Fête de la musique, Braderie, Festival de pleine nature, Téléthon, Festival de la Corde-Raide, Cyclo-cross...) Indiquer les dates, lieux et organisateurs :
1- 2- 3- 4- etc	1- 2- 3- 4- etc
Nombre de salariés en temps plein Indiquer : Noms, Prénoms et temps de travail en pourcentage, (fournir les justificatifs : Contrats ...)	Projets avec des structures de Pont-Château <u>Exemples</u> : Interventions dans les écoles de Pont-Château, EPHAD, IME....(fournir les justificatifs)
1- 2- 3- etc	1- 2- 3- etc
Labels fédéraux sportifs, <u>exemples</u> : label d'arbitrage, label école de...(fournir les justificatifs)	Niveau de compétition le plus haut atteint au moins par une équipe ou un sportif du club : départemental, régional, interrégional ou national.
1 2 3	Catégorie de l'équipe ou nom et prénom du sportif : Niveau :

Participation au Forum des Associations : OUI NON

3 – DEPENSES LIES A LA COVID 19

La Municipalité a prévu un budget supplémentaire, pour venir en aide aux Associations qui ont engagé des frais exceptionnels, dus à la crise de la Covid 19 depuis mars 2020, et rendus obligatoires par les décisions sanitaires du Ministère de L'Education Nationale et du Ministère des Sports. Exemples : gel gourdes, chasubles, ballons...

Montant total des achats :(Merci de joindre les factures acquittées)

L'OMS fera une proposition de remboursement à la Municipalité suivant le total des dépenses

Certifié exact le à

Le Président ou le Trésorier de l'association



DEMANDE DE SUBVENTION 2021

FORMATION REALISEE EN 2020

DATE DE RETOUR 30/04/2021

NOM DE L'ASSOCIATION :

SECTION OU DISCIPLINE :

ADRESSE DU SIEGE DE L'ASSOCIATION :

CODE APE :

NUMERO DE SIRET :

BUREAU	Nom et Prénom	Adresse postale + Adresse mail	Téléphone
Président			
Trésorier			
Secrétaire			

DEMANDE DE SUBVENTION 2021

FRAIS DE FORMATION ANNEE 2020

Critères et modalités d'attribution des subventions pour les formations

1°) Sont prises en compte les formations de bénévoles en rapport avec le sport pratiqué par l'association et pour des formations de cadres et/ou futurs cadres, dirigeants, juges et arbitres qui ont été effectuées pendant l'année 2020 (du 1^{er}/01/2020 au 31/12/2020)
Ne sont pas concernés les stages de perfectionnement sportif dans la discipline pratiquée.

2°) Les remboursements des frais de déplacement relatifs à ces formations, sont pris en compte en fonction du lieu de stage :

- Dans la région Pays de la Loire : A hauteur de 100% sur présentation des justificatifs définis ci-après :
- Hors région Pays de la Loire : A hauteur de 50% sur présentation des justificatifs définis ci-après :

Justificatifs demandés :

- Titre de transport, de péages, etc...,
- Preuve de paiement par l'association de frais kilométriques, l'indemnité remboursée sera calculée sur la base maximale du barème kilométrique spécifique aux bénévoles des associations, Voiture / km aller-retour + Immatriculation du véhicule personnel

3°) Les remboursements des frais de formation sont pris en compte sur présentation de l'ensemble des justificatifs suivants :

- Bulletin d'inscription précisant la date, l'intitulé et la nature du stage
- Attestation de présence nominative validée par le centre formateur agréé
- Facture(s) acquittée(s) par le centre formateur agréé,
- Preuve de règlement par l'association (photocopies des chèques ou relevés de carte bancaire ou relevés bancaires).

Les cas particuliers ou exceptionnels seront étudiés au cas par cas par le bureau de l'OMS qui donnera son avis pour la commission sportive de la commune.

